

Communiqué de presse

Relance Commerce : la Banque des Territoires, Alter Cités, la CCI de Maine-et-Loire et le Crédit Agricole Anjou Maine s'engagent dans la création de 2 sociétés foncières de commerce

Angers, le 27 janvier 2022

Dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires accompagne la structuration de 100 foncières commerces pour soutenir 6 000 commerces et activités de proximité. Cet engagement se traduit par la création de deux SAS dédiées à l'immobilier commercial de proximité et à la redynamisation sur le territoire angevin ainsi que sur celui du département. Elles sont impulsées par les collectivités Angers Loire Métropole et le conseil départemental de Maine-et-Loire et portées collectivement par la SEM Alter Cités, la Banque des Territoires, la CCI de Maine-et-Loire et le Crédit Agricole Anjou Maine.

Ces deux nouveaux outils territoriaux interviendront sur des territoires distincts : Angers Loire Métropole pour Angers Commerces et Centralités et le département de Maine-et-Loire pour Anjou Commerces et Centralités permettant ainsi la prise en compte des spécificités des territoires.

Chaque foncière est capitalisée à hauteur de 45,5% par Alter Cités, 36,3% par la Banque des Territoires, 9,1% par la CCI de Maine-et-Loire et 9,1% par le Crédit Agricole Maine-Anjou et dispose d'une capacité d'intervention estimée à 18 M€ dès sa création.

La Foncière Angers Commerces et Centralités interviendra dans les centres-villes et les quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Cette foncière permettra la relocalisation d'activités et le remplacement d'activités devenues obsolètes en adaptant l'immobilier aux besoins de l'activité commerciale et des habitants. Angers Commerces et Centralités pourra acquérir des locaux vacants ou dégradés pour les reconditionner et pour accueillir à nouveau une offre commerciale adaptée à la dynamique du quartier.

« *La création d'Angers Commerces et Centralités marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre du partenariat stratégique renouvelé en octobre 2021 entre Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et la Banque des Territoires ce dont je me félicite* », indique Christophe Béchu, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole.

« *Dans le cadre de ce partenariat exemplaire, cette foncière est à la croisée des ambitions définies avec Christophe Béchu en matière d'attractivité et de rénovation urbaine dans les quartiers politique de la Ville où les activités commerciales et les services de proximité doivent être consolidés* », poursuit Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires.

La Foncière Anjou Commerces et Centralités interviendra dans les centres-villes et les centres-bourgs du département et notamment dans les territoires du programme Action cœur de ville et Petites villes de demain. Anjou Commerces et Centralités pourra acquérir des locaux vacants ou dégradés pour les rénover et accueillir de nouvelles offres commerciale, artisanale, tertiaire ou des services publics ou privés nécessaires à la dynamique du centre-ville.

« *Avec la création d'Anjou Commerces et Centralités, la Banque des Territoires poursuit son accompagnement en faveur des villes moyennes et des territoires ruraux aux côtés du département de Maine-et-Loire. Cette*

collaboration a vocation à être encore renforcée dans le contexte de sortie de crise », indique Florence Dabin, présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire.

Comme avec Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, Olivier Sichel souligne « la qualité et la densité du partenariat entre le département du Maine-et-Loire et la Banque des Territoires ».

« Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine - au travers de sa structure foncière « La Foncière du Maine » - est ravi d'accompagner des projets de développement utiles à nos territoires. Il contribue ainsi à l'attractivité et à la dynamique économique locale. En associant les forces et les savoir-faire des acteurs privés et publics, la création de ces foncières va permettre la réalisation de projets en proximité » indique Pascal Burg directeur général de la Foncière du Maine.

« Pour la CCI, la création des Foncières répond à un enjeu majeur, celui de consolider ou de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs afin de redonner aux habitants l'envie d'habiter et de fréquenter leurs cœurs de villes. Ces outils s'inscrivent en complémentarité avec les programmes Action Cœur de Ville ou Petites Villes de demain pour lesquelles la CCI est mobilisée. Ils viennent également compléter la palette d'outils individuels ou collectifs mis en place par la CCI pour favoriser la pérennité ou le développement commercial : accompagnement à la transition numérique, modernisation du point de vente, accompagnement des unions commerciales. La CCI pourra jouer un rôle important au sein des foncières en apportant son expertise commerce, sa connaissance du tissu économique notamment grâce à son observatoire départemental du commerce de détail » indique Matthieu Billiard, président de la CCI Maine-et-Loire.

Florence Dabin, présidente du département de Maine-et-Loire, Christophe Béchu, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole, Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires, Matthieu Billiard, président de la CCI Maine-et-Loire et Pascal Burg, directeur au Crédit Agricole Anjou Maine ont officialisé ce jeudi 27 janvier 2022 l'acte de création de deux foncières commerces.

A propos d'Angers Loire Métropole

La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole regroupe 29 communes et plus de 300 000 habitants. Dans le cadre de ses compétences réparties dans les cinq domaines d'intervention suivants : l'économie, l'environnement, les solidarités, le territoire, les déplacements, elle a pour vocation de réunir les forces, les atouts et les moyens afin de développer son territoire. Angers Loire Métropole agit avec d'autres acteurs locaux, au premier rang desquels la Ville d'Angers ainsi qu'Aldev et Alter afin de définir des axes de croissance cohérents, d'élaborer un projet commun pour demain et d'obtenir une fructueuse synergie dans la mise en place de stratégies.
[@angers](http://www.angers.fr)

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

A propos du Crédit Agricole Anjou Maine

Être utile à son territoire et à ceux qui y vivent est la raison d'être du Crédit Agricole Anjou Maine. Première banque coopérative et mutualiste de notre territoire, nous apportons chaque jour, en proximité avec nos 176 points de vente, notre expertise à nos clients et sociétaires, qu'ils soient particuliers, professionnels, agriculteurs, associations ou entreprises. Les 2081 salariés et 1308 administrateurs du Crédit Agricole Anjou Maine sont fiers de soutenir le développement de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire, et d'accompagner chaque jour nos 800 000 clients dans une relation à la fois humaine et digitale.

Contacts presse :

Service des relations presse de la Ville et de la Communauté urbaine d'Angers

relations.presse@ville.angers.fr – 02 41 05 47 21

Banque des Territoires Pays de la Loire – Groupe Caisse des Dépôts

Marie Line Brunellière – marie-line.brunelliere@caissedesdepots.fr – 02 41 20 23 86

[@BdT_DR](https://twitter.com/BdT_DR)